

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AUX RAPPORTS DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION PORTANT SUR L'ÉTUDE DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT 2018 DE LA VILLE DE MONTRÉAL, DE CERTAINES SOCIÉTÉS PARAMUNICIPALES ET ORGANISMES DE LA VILLE DE MONTRÉAL AINSI QUE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL ET SUR L'ÉTUDE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2020 DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL.

Mise en contexte

La Commission sur les finances et l'administration a procédé du 12 au 19 janvier 2018 à l'étude publique des budgets de fonctionnement des services, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes de la Ville de Montréal, de même que de la Société de transport de Montréal et, du 2 au 12 février 2018 à l'étude publique du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2019-2020 de la Ville de Montréal (volets ville centrale et agglomération), de même que celui de la Société de transport de Montréal (STM).

Les recommandations de la Commission ont été déposées au conseil municipal le 24 janvier 2018 pour le budget de fonctionnement et le 13 février 2018 pour le PTI 2018-2020. Les dépôts de ces rapports au conseil d'agglomération ont été faits respectivement les 25 janvier et 14 février 2018. Dans ce qui suit, le comité exécutif répond aux recommandations formulées par la Commission dans les deux rapports.

1. Recommandations ayant trait au budget de fonctionnement

Adoption des budgets de fonctionnement

R-1

Adopter les budgets de fonctionnement 2018 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission ;

Réponse à R-1

Les budgets de fonctionnement ont été adoptés lors de la séance extraordinaire des conseils municipal et d'agglomération des 24 et 25 janvier 2018 (CM18 0120 et CG18 0018).

Processus budgétaire

R-2

Consulter l'Association des municipalités de banlieue (AMB) en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires afin d'obtenir leur contribution à leur préparation et d'en prévoir l'impact sur leurs budgets respectifs ;

R-3

Consulter la CFA en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires de l'Administration ;

R-4

Consulter la Table des maires en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires de l'Administration ;

Réponse à R-2, 3 et 4

Le comité exécutif a déjà reconnu que, à cause du contexte particulier créé par la tenue de l'élection et du changement d'administration en 2017, il y a eu des lacunes dans les communications avec les municipalités de banlieue sur le budget, d'autant plus que ces dernières ont besoin de connaître minimalement les orientations de l'administration montréalaise pour préparer leur propre budget annuel. Il s'engage donc à instaurer un processus de communication et de consultation avec l'AMB pour la préparation du budget 2019 et des budgets subséquents. Dans une optique de collaboration avec les administrations des arrondissements, il s'engage également à discuter du budget à la Table des maires.

En ce qui concerne une consultation auprès de la Commission sur les finances et administration, le comité exécutif est d'avis que le rôle de cette commission à l'égard du budget est de tenir des consultations publiques et d'adresser les recommandations qui découlent de ces consultations, et non pas de conseiller le comité exécutif sur ses priorités et orientations.

R-5

Procéder au dépôt du Programme triennal d'immobilisations avant ou au même moment que le dépôt des prochains budgets de la Ville ;

Réponse à R-5

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation, sauf dans les années où se tiennent des élections. Dans ces années, en effet, il peut être nécessaire de retarder l'adoption du PTI pour permettre à une éventuelle nouvelle équipe politique de revalider les priorités municipales d'investissement.

Présentation des informations financières**R-6**

Améliorer la présentation générale des budgets des unités d'affaires, notamment en précisant la différence entre les budgets originaux, modifiés et prévisionnels, de façon à ce que les chiffres importants soient mis en évidence pour un intervenant extérieur au monde municipal ;

R-7

Mandater le Service des finances de présenter en séance de travail à la CFA, avant l'étude du prochain budget, différents modèles de présentation du budget de la Ville afin de statuer sur la façon optimale de présenter les chiffres contenus dans le budget 2019;

Réponse à R-6 et R-7

Le comité exécutif rappelle que les budgets de la Ville sont complexes et que les modes actuels de présentation ont déjà fait l'objet d'un certain nombre de bonifications dans les années passées. Il demande toutefois au Service des finances d'étudier les suites qui pourraient être données aux recommandations 6 et 7.

R-8

Démontrer l'apport de la nouvelle brigade en salubrité lors de l'étude publique des budgets 2019 et subséquents ;

Réponse à R-8

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation et demande au SMVT d'inclure des informations à ce sujet lors de la présentation du prochain budget de fonctionnement du Service.

R-9

Démontrer, lors des prochains dépôts budgétaires, l'impact et la plus-value des chantiers entrepris par le Service de la performance organisationnelle, en présentant une reddition de compte qualitative et quantitative lors de l'étude publique du budget 2019, afin de mesurer les gains d'efficacité et monétaires générés par les interventions du Service ;

Réponse à R-9

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation et informe les membres de la Commission que le SPO procédera à des estimations pour quantifier les bénéfices des chantiers qu'il a conduits depuis 2015 et les présentera lors de l'étude publique du budget 2019. Dans certains dossiers, ces gains pourront être chiffrés, mais dans certains autres, seule une description qualitative des bénéfices sera disponible.

Diversification des sources de revenus

R-10

Étudier la modulation des tarifs des stationnements dans les différents secteurs de la Ville, de façon cohérente avec les mesures déjà mises en place par les Villes liées limitrophes ;

Réponse à R-10

Le comité exécutif est d'accord avec cette recommandation et est d'avis qu'une telle étude pourrait être faite en collaboration avec l'Agence de mobilité de Montréal qui sera prochainement mise sur pied et qui devra, entre autres, élaborer une planification stratégique en lien avec le stationnement sous toutes ses formes. Il demande au SMVT de faire en sorte que l'étude puisse être menée au cours de l'année 2019.

R-11

Investiguer un ensemble de moyens, notamment l'augmentation des amendes payées par les propriétaires de bâtiments insalubres négligents et/ou récidivistes, afin de s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités ;

Réponse à R-11

Le comité exécutif informe les membres de la commission qu'un nouveau plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements a été rendu public pour la période 2018-2021 le 28 juin 2018. Ce plan a été élaboré sur les bases du bilan des réalisations du plan précédent qui a pris fin en 2017 et s'appuie sur cinq principes : optimiser l'identification des problématiques de salubrité par le développement de partenariats avec des organismes et groupes communautaires, accompagner les propriétaires dans l'identification des non-conformités à l'aide de stratégies d'intervention établies de manière conjointe, soutenir l'amélioration des logements, appliquer les outils coercitifs les plus efficaces selon le degré de non-conformité du logement et de la collaboration du propriétaire et enfin soutenir et accompagner adéquatement les locataires dans leurs démarches relativement aux signalements des problématiques de salubrité. Par ailleurs, le comité exécutif souligne que les amendes liées au Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), adopté en 2003, ont été augmentées pour la première fois en août 2015 (CM15 1012) de 25 % à 50 % selon la gravité des infractions visées. Dans quelques cas, le montant maximum des amendes fixées par la Charte de la Ville de Montréal a été atteint.

R-12

Évaluer la pertinence et l'impact d'une augmentation des montants payés par les entreprises grandes utilisatrices d'eau de manière à recueillir des revenus supplémentaires auprès de celles qui exploitent grandement la ressource ;

Réponse à R-12

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que les entreprises utilisant plus de 100 000 mètres cubes d'eau potable annuellement dans leur production font déjà l'objet d'une tarification particulière s'élevant à 0,57 \$ par mètre cube d'eau consommée au-delà de ce seuil. Cette tarification est prélevée sur l'ensemble du territoire de la Ville et s'ajoute à toute tarification existante au niveau du secteur.

Les tarifications variant d'un secteur à l'autre sont un vestige des structures fiscales existantes avant les fusions municipales de 2002. Ces structures devront être harmonisées d'ici le 31 décembre 2021. Le Service des finances a d'ailleurs reçu le mandat de proposer un plan pour respecter cette exigence légale. En ce qui concerne la tarification de l'eau, ces travaux se feront en collaboration avec le Service de l'eau. Dans ce contexte, la structure tarifaire la plus appropriée sera développée tout en tenant compte de l'ensemble des orientations de l'Administration et de l'encadrement légal de la Ville de Montréal.

R-13

Effectuer une évaluation de l'utilisation et de la tarification des stationnements incitatifs existants sur l'île et s'assurer que la localisation de nouveaux stationnements incitatifs soit planifiée à l'extérieur de l'île de Montréal, avec en parallèle un service de navettes métropolitaines, afin de réduire le nombre de véhicules qui entrent sur l'île.

Réponse à R-13

Le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission que les stationnements incitatifs relèvent de l'Autorité régionale de transports de Montréal (ARTM). Il est cependant en accord avec la recommandation et demande au SMVT d'approcher l'ARTM afin d'évaluer la possibilité d'étudier conjointement l'utilisation et la tarification des stationnements incitatifs.

Par ailleurs, il informe les membres de la Commission que la limitation des stationnements incitatifs sur l'île et leur développement hors de l'île avec utilisation de navettes pour réduire le nombre de véhicules qui entrent sur le territoire de la ville fera l'objet d'une réflexion interne dans le cadre du Plan de mobilité. Le dossier fera ensuite l'objet de discussions avec l'ARTM. Il importe de regarder le système transport dans son ensemble et non une seule composante à la fois. Le principe de base qui guidera les discussions est d'offrir le meilleur milieu de vie aux citoyens montréalais

Impact financier à long terme**R-14**

Fournir, lors du dépôt des budgets subséquents de la Ville, un tableau détaillant les soldes et variations des 4 variables susmentionnées par la Commission pour les 5 dernières années, afin d'avoir un portrait de l'évolution de la dette de chaque arrondissement.

Réponse à R-14

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation et souhaite que l'information fiscale présentée dans le prochain budget en regard des variables mentionnées par la Commission (taxe des conseils, taux de croissance du rôle d'évaluation de l'arrondissement par rapport au taux moyen, variation du PTI de l'arrondissement et variation de la dette historique par secteur) favorise une meilleure compréhension des variables expliquant la variation des charges fiscales, qui diffère effectivement selon les arrondissements. Il demande donc au Service des finances de proposer de nouvelles présentations de l'information permettant d'atteindre cet objectif.

R-15

Poursuivre de façon constante la stratégie d'accroissement de paiement au comptant des investissements.

R-16

Poursuivre la Politique de réduction de la capitalisation de la rémunération ;

Réponse à R-15 et R-16

Le comité exécutif considère lui aussi que l'accroissement des paiements au comptant des immobilisations et la réduction de la capitalisation de la main d'œuvre sont de bonnes pratiques de gestion. Dans la mesure du possible, il s'agit donc d'objectifs à poursuivre.

R-17

Envisager la possibilité de demander des changements législatifs afin de proposer différents taux de taxation dans le secteur non résidentiel et qu'une étude estimant l'impact de cette décision sur les chemins de fer et les cours de triage soit effectuée pour le prochain budget;

Réponse à R-17

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que conformément à la demande de la Ville, le projet de loi 122¹ octroie aux municipalités québécoises la latitude de définir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels, et d'appliquer à ces sous-catégories des taux différents. À Montréal, ce pouvoir ne pourra toutefois être utilisé avant 2020, puisque les sous-catégories doivent être définies lors du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation. Les municipalités ont maintenant également la possibilité d'établir un taux de taxe supérieur au - delà d'un certain seuil de valeur foncière non résidentielle.

Le comité exécutif informe la Commission que des travaux seront entrepris prochainement afin que la Ville de Montréal soit en mesure de profiter le mieux possible de ces nouveaux pouvoirs.

R-18

Déposer au conseil municipal une analyse des gains comparatifs d'une mise en concurrence des opérations en régie avec celles contractées à l'externe.

Réponse à R-18

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que dans le cadre de l'implantation de la gestion par activités, l'analyse des coûts complets des activités de gestion des matières résiduelles et de déneigement a été faite et que les résultats sont accessibles à de nombreux fonctionnaires oeuvrant dans le domaine des ressources financières et des travaux publics en arrondissement. Ils comprennent de nombreux rapports qui découpent les coûts de ces

¹ Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, chapitre 13).

activités sous de multiples angles (ex. : \$/m³ de neige chargée, \$/porte, \$/km de voie, etc.), ce qui permet aux gestionnaires, entre autres, de mieux analyser l'impact de leurs décisions opérationnelles sur les coûts des activités et à revoir certaines façons de faire. Ces informations pourraient mener certains arrondissements à analyser l'impact de transférer des activités à contrat ou à en rapatrier en régie, et à soumettre aux instances des dossiers décisionnels à cette fin.

Ressources humaines et PQMO

R-19

Continuer à prendre les mesures nécessaires pour optimiser les effectifs dans les services centraux au cours de la prochaine année ;

Réponse à R-19

Le comité exécutif considère qu'une gestion serrée de la main-d'œuvre est une nécessité incontournable qui concerne toutes les unités administratives de la Ville, incluant les directions en arrondissement. Le PQMO 2014-2018 prend fin cette année et il est dans l'intention du comité exécutif de le remplacer par un programme de gestion performante des ressources humaines, dont les modalités restent à définir.

R-20

Fournir un tableau sur l'évolution de l'embauche en matière de diversité, pour les cinq dernières années, lors de la présentation des prochains budgets, et que les données soient présentées par service central, par arrondissement, par société paramunicipale et par type de poste;

Réponse à R-20

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Il informe les membres de la Commission que le Service des ressources humaines (SRH) fournira des tableaux sur l'évolution de l'embauche et de la représentativité, pour toute la ville et par arrondissement, par groupes visés et par catégories d'emplois pour les 5 dernières années lors de l'étude des budgets, une fois par année. Ces tableaux seront également déposés annuellement sur la page Carrière - diversité du site intranet de la ville.

Il ne sera cependant pas possible de fournir les données par services : les changements de structure qui surviennent assez régulièrement ne permettent pas de tracer un portrait fiable de l'évolution de l'embauche et de la représentativité au sein de ces unités. Par ailleurs, les sociétés paramunicipales étant hors de la portée du Plan d'action à l'égalité en emploi et diversité de la Ville, le SRH ne collecte pas d'information les concernant. Des démarches seront toutefois entreprises afin de demander aux sociétés paramunicipales de transmettre l'information au SRH.

R-21

Fournir à la commission un bilan sommaire par service de l'impact du PQMO sur le fonctionnement de l'unité administrative et sur les services rendus à la population ;

Réponse à R-21

Le PQMO a entraîné l'abolition de 833 années-personnes, soit 3,7% des effectifs de 2014 (22 425 années-personnes). Parallèlement, de nombreux chantiers d'optimisation et mesures d'amélioration continue étaient mis en branle, entraînant des réductions de besoin en main-d'œuvre dans certains secteurs. Par exemple, des dizaines d'heures de travail ont été sauvées annuellement pour quelques 600 employés grâce à l'harmonisation de document d'appels

d'offres; la production de l'équipe affectée à l'inspection des aliments a considérablement augmentée malgré l'abolition de postes d'inspecteurs, et une amélioration importante du pourcentage de réalisation des travaux prévus au PTI a été enregistrée. Cela démontre qu'une réduction de main-d'œuvre ne se traduit pas automatiquement par une réduction de service. Par ailleurs, le comité exécutif considère que dresser rétroactivement le bilan demandé par la commission, alors même que le PQMO se termine et sera remplacé par un programme de gestion performante des ressources humaines, tel que mentionné en réponse à R-19, serait un exercice très exigeant. Il ne retient donc pas cette recommandation.

Autres recommandations

R-22

Investir des montants supplémentaires substantiels dans les six pôles économiques PME-Mtl, notamment à partir de l'enveloppe *Réflexe Montréal* ;

Réponse à R-22

Le comité exécutif informe les membres de la commission que cette recommandation est déjà mise en œuvre. En effet, dans le cadre de la stratégie « Accélérer Montréal », la Ville a approuvé le 23 mai 2018 (CE18 0915) le « Plan d'action pour un réseau performant », plan qui prévoit notamment l'ajout de 27 nouvelles ressources réparties dans les six pôles PME MTL pour une somme de 12,3 M\$, un financement additionnel en aide directe à l'entreprise pour un montant de 29 M\$ sur 4 ans et une somme de 3,7 M\$ pour optimiser le parcours des entrepreneurs. Les budgets supplémentaires permettront, outre de consolider le réseau PME MTL, d'étendre son mandat d'accompagnement et de financement offert aux entreprises montréalaises. Ils viendront augmenter l'efficacité et l'efficience de ses services et ainsi stimuler la création et la croissance des entreprises sur le territoire montréalais, incluant les entreprises en économie sociale.

R-23

Établir un mécanisme simple pour mieux arrimer les efforts du milieu de la recherche et ceux de la Ville, qui s'inspire de l'entente Ville/ Universités signée à l'hôtel de ville de Montréal, le 16 juin dernier.

Réponse à R-23

Encore là, le comité exécutif informe les membres de la commission que des actions concrètes ont déjà été posées en ce sens. Depuis janvier 2018 une ressource professionnelle engagée par le SDÉ assure un lien permanent entre la Ville et les établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs le 30 mai dernier, toujours dans le cadre de sa stratégie « Accélérer Montréal », le comité exécutif a adopté le « Plan d'action sur le savoir et le talent 2018-2022 » (CE18 0943). Doté d'une enveloppe de 6,6 M\$ sur quatre ans et déployé sous 4 axes d'intervention et 18 actions concrètes, ce plan permettra de mettre en place des mécanismes qui optimiseront et resserreront les liens entre la Ville et les établissements d'enseignement supérieur.

R-24

Réaliser l'entente 83-89 avec Hydro-Québec au cours du prochain mandat et faire rapport de l'évolution du dossier à chaque étude publique du budget ;

Réponse à R-24

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que les négociations avec Hydro-Québec sur cette entente sont en cours. À ce jour trois rencontres ont eu lieu entre les parties. Les négociations aborderont d'une part l'enfouissement des fils (partage de coûts, capacité etc.)

et d'autre part l'entente générale de partage de coûts. Les parties ont décidé de démarrer les négociations par l'entente sur l'enfouissement. Les négociations sont très productives et le service est confiant de pouvoir régler l'entente d'ici la fin de l'année.

R-25

Produire et présenter au conseil de ville des bilans exhaustifs pour chacune des compétences rapatriées en vertu de l'article 85.5, et ce, au moins 1 mois avant le terme du rapatriement, en vue d'en évaluer l'impact.

Réponse à R-25

Le comité exécutif est d'accord pour que les services dressent un bilan des résultats obtenus à la suite d'un rapatriement de compétences en vertu de l'article 85.5, et mentionne que cela s'est déjà fait, notamment dans le dossier de la gestion des matières résiduelles, où des économies très substantielles ont été réalisées tout en améliorant les services. Il considère cependant que la meilleure façon de communiquer ce bilan aux instances est de l'inclure au dossier décisionnel demandant la reconduction du rapatriement, et demande aux services de préparer leur dossier décisionnel en conséquence.

R-26

S'engager à ce que toute mutualisation potentielle des équipements soit discutée avec les arrondissements et avalisée par le conseil municipal afin d'assurer un maximum d'équité dans l'utilisation des équipements et de veiller à la juste contribution de chacun à l'entretien de la flotte des véhicules partagés.

Réponse à R-26

Le comité exécutif assure aux membres de la commission que la mutualisation des équipements ne consistera en aucun temps à impacter les inventaires des véhicules et équipements requis pour assurer la couverture des besoins opérationnels des arrondissements. La mutualisation ne sera envisagée que lorsqu'il en résultera des économies pour la Ville sans diminuer le service en arrondissement. Toute mutualisation envisagée sera d'ailleurs discutée avec les arrondissements concernés.

R-27

Revoir le *Règlement sur le traitement des élus* au cours de la prochaine année de manière à ce que les conseillers ne soient pas pénalisés financièrement suite aux modifications prévues à l'allocation non imposable par le gouvernement fédéral ;

Réponse à R-27

Le comité exécutif informe les membres de la commission que c'est la *Loi sur le traitement des élus municipaux* qui précise le montant de l'allocation de dépenses des élus, et que la Ville n'a pas le pouvoir de modifier ces montants. En conséquence, la seule façon d'éviter que les conseillers ne soient pénalisés par les modifications prévues est d'augmenter les salaires versés pour pallier l'effet de l'imposition de l'allocation. Les services des Ressources humaines et du Greffe évaluent à environ 615 000\$/année la somme qu'il faudrait globalement verser si l'allocation était uniquement imposée au fédéral et à 1,8 M\$/année si le gouvernement provincial décidait d'appliquer la même mesure. Cela se traduirait par une augmentation moyenne de salaire de 17 860\$, augmentation qui pourrait avoir un impact légèrement variable, à la hausse ou à la baisse, sur le salaire final des élus. Cette estimation inclut les charges sociales, mais ne tient pas compte de l'impact de la hausse sur les autres paiements basés sur les salaires (allocations de départ et de transition). Le comité exécutif étudie actuellement cette question en fonction du cadre financier de la Ville et fera un retour à ce sujet dès que possible au Conseil municipal.

R-28

Identifier le plan d'action et les sommes budgétaires nécessaires pour que la Ville de Montréal atteigne son objectif de réduction des gaz à effet de serre (-30 % d'ici 2020 par rapport à 1990)² et que l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre corporatif et collectif soit détaillé par arrondissement et par Ville liée ;

Réponse à R-28

Le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission que les objectifs de réduction des gaz à effet de serre se retrouvent dans 2 plans distincts.

Le Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020 (- 30 % en 2020 par rapport à 1990), qui concerne les émissions de GES de l'ensemble des citoyens, des entreprises et des institutions sur le territoire de l'agglomération. L'inventaire de ces émissions, paru en juin 2018, démontre une baisse de 23 % de 1990 à 2014.

Le Plan de réduction des émissions de GES corporatives 2013-2020 (objectif : -30 % en 2020 par rapport à 2002), qui vise les activités municipales proprement dites. L'inventaire de ces émissions, paru en juin 2018, démontre une baisse de 23 % de 2002 à 2015. En 2015, une quantité supplémentaire importante de GES a été émise, car il n'a pas été possible de valoriser le biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel dans la centrale thermique située sur le site à cause d'un bris mécanique. Le biogaz a dû être détruit par les torchères, ce qui a entraîné une hausse temporaire des émissions de GES liées aux activités municipales. Les réparations ont été effectuées et la centrale à nouveau en fonction. Tout indique donc que l'objectif de réduction sera atteint en 2020.

Le comité exécutif souligne par ailleurs que la réduction des GES, comme l'adaptation aux changements climatiques, est un objectif transversal, qui concerne l'ensemble des activités municipales. Pour cette raison, il est difficile d'identifier des investissements qui seraient exclusivement dédiés à la réduction des GES, de même qu'à l'adaptation aux changements climatiques.

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre des activités municipales, paru en juin 2018, contient un tableau synthèse des résultats par arrondissements, villes liées et services centraux, pour les émissions de GES des bâtiments, du matériel roulant ainsi que l'éclairage de rue et des feux de circulation. Cet inventaire présente également l'évolution des émissions de GES des arrondissements et des villes liées par rapport à 2002. Il n'est cependant pas possible de procéder à une analyse détaillée pour l'ensemble des arrondissements et des villes liées. Il en est de même pour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise car les données disponibles ne permettent pas d'arriver à ce niveau de détails.

Des suivis des plans de réduction des émissions de GES ont été publiés en juin 2018. Ceux-ci présentent les progrès réalisés et les efforts restants à consentir.

² Ville de Montréal. *Plan de réduction des émissions des gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*. En ligne.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_COLLECTIVITE_2013-2020_VF.PDF

R-29

Étudier, en vue de diminuer les coûts de la collecte des matières résiduelles, les implications et les impacts de payer au tonnage plutôt qu'à la porte ;

Réponse R-29

Le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission que les variations de tarifications d'un secteur à l'autre sont un vestige des structures fiscales existantes avant les fusions municipales de 2002. Ces structures devront être harmonisées d'ici le 31 décembre 2021. Le Service des finances a d'ailleurs reçu le mandat de proposer un plan pour respecter cette exigence légale. En ce qui concerne la tarification pour la gestion des matières résiduelles, ces travaux se feront en collaboration avec le Service de l'environnement. Dans ce contexte, la structure tarifaire la plus appropriée sera développée tout en tenant compte de l'ensemble des orientations de l'Administration et l'encadrement légal de la Ville de Montréal.

R-30

Investir dans le savoir de notre population en augmentant les budgets liés à l'acquisition de livres papier et numériques.

Réponse à R-30

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Il souligne que les projets de construction et d'agrandissement de bibliothèques permettront à la Ville d'augmenter les acquisitions des livres papier et numériques. De plus, dans le cadre du renouvellement de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications, la Ville souhaite consolider la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications aux acquisitions de livres papier. Finalement le comité exécutif informe les membres de la commission que l'objectif 2019 est de consacrer 15 % du budget d'acquisition des livres à l'acquisition de livres numériques. En 2016 et 2017, ce pourcentage était respectivement de 4% et de 8%, alors que la cible pour 2018 est de 12%

2. Recommandations ayant trait au programme triennal d'immobilisation 2018-2020Ville de Montréal et organismes relevant de son cadre financier

R-1 D'adopter les prévisions du PTI 2018-2019-2020 de la Ville et de l'agglomération de Montréal et de la STM ;

Réponse à R-1

Les programmes triennaux d'immobilisations (volet ville centrale, volet agglomération et STM) ont été adoptés lors des séances extraordinaires des conseils municipal et d'agglomération des 13 et 14 février 2018 (CM18 0157, CG18 0094 et CG18 0095)

Processus d'élaboration du PTI**R-2**

Consulter l'Association des municipalités de banlieue (AMB) en amont de la préparation du PTI sur les orientations, priorités et prévisions d'investissements afin d'obtenir leur contribution et d'en prévoir l'impact sur leurs budgets respectifs;

R-3

Consulter la CFA en amont de la préparation du PTI sur les orientations, priorités et prévisions d'investissements de l'Administration ;

R-4

Consulter la Table des maires en amont de la préparation du PTI sur les orientations, priorités et prévisions d'investissements de l'Administration ;

Réponse à R-2, 3 et 4

Le comité exécutif réitère la réponse apportée à des recommandations identiques formulées en lien avec l'étude des budgets de fonctionnement, soit qu'il s'engage à instaurer un processus de communication et de consultation avec l'AMB pour la préparation du budget 2019 et des budgets subséquents. Dans une optique de collaboration avec les administrations des arrondissements, il s'engage également à discuter du budget à la Table des maires.

R-5

Procéder au dépôt du Programme triennal d'immobilisations avant ou au même moment que le dépôt des prochains budgets de la Ville ;

Réponse à R-5

Encore là, le comité exécutif réitère la réponse déjà apportée soit qu'il est d'accord avec cette recommandation, sauf dans les années où se tiennent des élections.

R-6

Adopter le PTI dès le début de l'automne de chaque année de manière à profiter des variations des prix et de l'optimisation du marché dans l'octroi de contrats ;

Réponse à R-6

Le comité exécutif comprend qu'à l'époque où le PTI était géré sur une base annuelle, les unités devaient attendre que les montants prévus à la deuxième année d'un PTI soient reconfirmés par l'adoption du nouveau PTI avant de pouvoir lancer les appels d'offres. Dans ce contexte, une adoption hâtive du PTI était utile. Les modifications apportées à la gestion des investissements en 2015, et notamment, l'implantation d'un mode de gestion pluriannuel des montants prévus au PTI, font cependant en sorte qu'une unité peut maintenant lancer des appels d'offres pour des travaux prévus au PTI à l'été ou l'automne d'une année sans devoir attendre que le nouveau PTI ait été adopté. Dans ce contexte, il ne voit pas pourquoi il faudrait devancer l'adoption du PTI.

R-7

Mandater le SIM et le SPVM de présenter leur PTI à la CFA lors de l'étude publique des PTI ultérieurs;

Réponse à R-7

Le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission que les règles de gestion des investissements mises en place pour améliorer la performance de la Ville en matière de réalisation de travaux responsabilisent en premier les services qui exécutent les travaux prévus au PTI. Il est donc logique que ce soit ces unités administratives qui présentent le PTI.

R-8

Présenter les informations du PTI des services exécutants en classant les informations par service requérant;

Réponse à R-8

Le comité exécutif demande au Service des finances d'analyser la possibilité de donner suite à cette recommandation en intégrant aux documents de la présentation générale du PTI 2019-2021 devant la commission sur les finances et l'administration un tableau sommaire qui présente le PTI des services exécutants en classant les informations par service requérant.

Présentation des informations sur le PTI**R-9**

Identifier, pour chaque catégorie d'actifs, les projets et les programmes prioritaires ainsi que des objectifs et des délais de réalisation ;

Réponse à R-9

Le comité exécutif considère que le PTI est en lui-même un exercice de priorisation des projets et que l'objectif est soit de tous les réaliser ou d'en réaliser la majeure partie : il ne voit donc pas l'utilité de donner suite à cette recommandation.

R-10

Ajouter aux présentations de tous les services, lors de l'étude publique du PTI par la CFA, un tableau tel que celui produit à la page 20 de la présentation du Service de l'environnement (Annexe 1) de façon à faciliter le suivi de l'évolution des projets ;

Réponse à R-10

Le comité exécutif demande au Service des finances d'analyser la possibilité de donner suite à cette recommandation en intégrant aux documents de présentation des services, lors de l'étude du PTI 2019-2021 par la commission des finances et de l'administration, un tableau qui présente les écarts entre le PTI à l'étude et celui de l'année précédente.

R-11

Mandater le Service des finances de présenter en séance de travail à la CFA, avant l'étude du prochain PTI, différents modèles de présentation du PTI et des projets de la Ville afin de statuer sur la façon optimale de présenter les chiffres et qu'ils soient compréhensibles pour tous ;

Réponse à R-11

Le comité exécutif demande au Service des finances d'analyser la possibilité de donner suite à cette recommandation en intégrant les divers changements proposés par la Commission.

R-12

Inclure, dans les fiches de projets du PTI, les mesures de réduction des GES ainsi que des indicateurs permettant d'en faciliter le suivi et l'atteinte des objectifs;

Réponse à R-12

La Ville s'est dotée en 2013 d'un Plan de réduction des émissions de GES des activités municipales. Certaines actions identifiées au plan se reflètent au PTI. Cependant, la majorité des projets du PTI ont un impact indirect sur les émissions de GES des activités municipales. Ils ne sont pas nécessairement réalisés dans le but de réduire ces émissions et pourraient même avoir pour effet de les augmenter. Il s'avère donc important que lors de la préparation des

projets municipaux, l'impact sur les émissions de GES des activités municipales soit identifié. Les fiches de projets du PTI pourraient donc plutôt faire état de l'impact sur les émissions de GES. Dans un premier temps, et ce, en se dotant des ressources nécessaires, les projets d'investissement les plus importants pourraient intégrer cette notion sous forme de projet pilote afin d'être étendue par la suite à l'ensemble des projets du PTI.

Le comité exécutif informe les membres de la commission qu'un comité de coordination des planifications climatiques de l'agglomération de Montréal a été formé. Un des objectifs du comité est de proposer en 2019 des indicateurs qui permettront de suivre la mise en œuvre des planifications en changements climatiques et l'atteinte des objectifs.

R-13

Inclure dans les présentations des services, une section qui rend compte des mesures mises en œuvre pour assurer l'accessibilité universelle des projets proposés ainsi que des indicateurs permettant d'en faciliter le suivi et l'atteinte des objectifs ;

R-14

Inclure dans les présentations des services une section qui rend compte des impacts sociaux des projets et des mesures de mitigation prévues pour en atténuer les effets négatifs ;

R-15

Inclure une description des phases de réalisation d'un projet au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans le lexique du PTI général ainsi que dans le document de présentation du Service présenté à la CFA, lors de l'étude publique du PTI (ex. avant-projet préliminaire, avant-projet définitif, etc.) ;

Réponse à R-13, 14 et 15

Le comité exécutif demande au Service des finances d'analyser la possibilité de donner suite aux recommandations R-13, 14 et 15 en intégrant aux documents de présentation des services les informations demandées.

R-16

Inclure dans les présentations des services un tableau qui illustre la provenance du financement des projets, avec notamment un détail des subventions gouvernementales obtenues pour financer ceux-ci ;

Réponse à R-16

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que les documents de présentation des services soumis à la CFA contiennent déjà un tableau présentant les sources externes de financement (subventions) pour chacun des projets. Il demande au Service des finances d'analyser la possibilité de bonifier ce tableau afin d'y inclure le détail des subventions utilisées.

R-17

Inclure dans les fiches du PTI concernant des grands projets le nom des services impliqués dans sa mise en œuvre ;

Réponse à R-17

Le comité exécutif demande au Service des finances d'analyser la possibilité que les noms des autres unités impliquées dans la mise en œuvre d'un projet soient intégrés à la fiche, le cas échéant.

R-18

Fournir dans les fiches de projet du PTI un état de situation sur l'état d'avancement des projets et expliciter les raisons justifiant le report de leur exécution, lorsque la priorité qui leur est accordée est changée;

Réponse à R-18

Le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission que la préparation des fiches de planification du PTI est avant tout un exercice de planification budgétaire pour les dépenses d'immobilisations et que dans les documents de présentations soumis à la CFA, les unités d'affaires exposent leurs principales réalisations de l'année précédente. Finalement, un exercice de reddition de comptes financière est effectué chaque année par le Service des finances où une section porte sur l'analyse des résultats des activités d'immobilisations. Il ne considère donc pas pertinent de donner suite à cette recommandation.

R-19

Signifier clairement, lors de la confection des PTI ultérieurs, les règlements d'emprunt actuellement disponibles qui s'ajoutent aux montants du PTI pour réaliser un programme ou un projet ;

Réponse à R-19

Le comité exécutif souligne aux membres de la Commission que les fiches de planification du PTI qui sont complétées pour chacun des projets et programmes contiennent actuellement une section où les requérants doivent inscrire le numéro et le montant des règlements d'emprunt adoptés pour le projet ou programme. Il ne considère donc pas pertinent de donner suite à cette recommandation.

Autres recommandations**R-20**

Accélérer les investissements liés à l'accessibilité universelle de l'ensemble des stations de métro de manière à réduire de moitié l'échéance prévue pour installer des ascenseurs dans l'ensemble des stations de métro ;

Réponse à R-20

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation et demande à la STM de faire tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer l'aménagement des stations de métro de façon à les rendre universellement accessibles dans les meilleurs délais.

R-21

Élaborer un mécanisme permettant une meilleure concertation des intervenants impliqués et affectés par la mise en œuvre du REM avec la Caisse de dépôt et prévoir des sommes pour gérer les effets de la mise en œuvre du REM sur les activités des arrondissements et des villes liées (ex. relocalisation de certaines activités municipales, réorganisation de la circulation, des stationnements ainsi que des aménagements urbains aux abords des stations etc.) ;

Réponse à R-21

Le comité exécutif considère lui aussi qu'il est important d'assurer une bonne concertation de tous les intervenants dans le projet du REM. Il informe les membres de la commission que depuis l'été 2016, des rencontres se sont tenues avec chacun des arrondissements et chacune des villes liées concernés pour présenter le projet et identifier les impacts qu'il générera sur

leurs activités, tant pendant la phase des travaux qu'après sa mise en exploitation. Ces rencontres ont permis d'identifier des opportunités de développement et des mesures de mitigation à mettre en place pour amenuiser les impacts du REM et de prévoir les budgets requis (qui ont été inclus au PTI 2018-2020). Des rencontres biennuelles sont également prévues pour fournir une information générale sur le déploiement du projet. On trouvera en annexe à la présente réponse des organigrammes illustrant la gouvernance du projet et l'équipe de gestion du projet.

R-22

Élaborer des ententes avec les Villes liées pour déléguer les travaux de construction des pistes du Réseau cyclable de l'Île de Montréal ;

Réponse à R-22

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a déjà entamé des démarches auprès des autres villes liées pour établir les ententes visant à ce qu'elles prennent en charge la réalisation de certains projets de voies cyclables du Réseau cyclable de l'agglomération sur leur territoire, si elles le souhaitent.

R-23

Consulter les arrondissements et les villes liées avant la construction de toute piste cyclable sur leur territoire ;

Réponse à R-23

Le comité exécutif est d'accord avec cette recommandation et demande au SIVT de toujours consulter les arrondissements et les villes reconstituées au moment de la définition du réseau cyclable d'agglomération, lors de la sélection des projets pour les programmations annuelles, pour l'approbation des concepts d'aménagement, lors de la préparation des plans et devis (10%, 50% et 90% d'avancement) et au début des travaux.

R-24

Accroître significativement la portion du PTI dédié à l'entretien du réseau cyclable existant ;

Réponse à R-24

Le comité exécutif considère lui aussi qu'il est très important de maintenir en bon état le réseau cyclable d'agglomération et de prévoir au PTI du SIVT un programme de maintien en complément de son programme de développement. Il informe par ailleurs les membres de la commission qu'un « Guide d'auscultation des voies cyclables » a été élaboré en octobre 2017 par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) en partenariat avec le SIVT. En 2018, le SIVT procédera à l'auscultation des voies cyclables sur la base de ce guide. Le comité exécutif mentionne également qu'un autre guide, portant sur la gestion et l'entretien de voies cyclables est en cours d'élaboration, guide qui facilitera la mise en place d'un programme de mise à niveau conformément aux orientations adoptées par les instances. D'ici là, des travaux correctifs seront apportés aux endroits les plus critiques de façon ad hoc.

R-25

Revoir les normes et protocoles prévus dans la programmation des feux de circulation pour s'assurer que les piétons aient suffisamment de temps pour traverser aux intersections, particulièrement autour des pôles civiques, des écoles et des résidences pour personnes âgées;

Réponse à R-25

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Il souligne que la Division de l'exploitation du réseau artériel, responsable des feux de circulation sur le territoire de la Ville, utilise un guide de conception pour déployer les feux piétons. On y retrouve les encadrements concernant l'ajout de têtes de feux piétons, le calcul des temps de traverses et les options de protection. Conçu en février 2010 et mis à jour régulièrement, ce guide fait actuellement l'objet d'une réflexion en vue d'une refonte majeure, afin d'y inclure les concepts décrits dans la vision zéro décès et blessé grave. Cette révision devrait être disponible en début 2019.

R-26

Revoir les normes et les programmes qui encadrent le financement et l'installation des bornes électriques en arrondissement afin de mieux prendre en considération les besoins et particularités de ces derniers ;

Réponse à R-26

Le comité exécutif est d'accord avec cette recommandation et demande au SIVT, en collaboration avec le SMVT, de revoir les normes et les programmes qui encadrent le financement et l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques en arrondissement afin de répondre adéquatement aux besoins et particularités de ces derniers.

R-27

Que le projet de construction et d'implantation du Centre de gestion animalière, tel que présenté au PTI, soit revu et réévalué, compte tenu des coûts engendrés par la décontamination du terrain et de son accès limité pour les arrondissements et villes liées situés aux extrémités de l'île et que celui-ci soit positionné en considérant la densité de la population animalière à desservir ;

Réponse à R-27

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que divers scénarios quant à la construction et l'implantation du Centre de gestion animalière sont actuellement à l'étude et que le scénario retenu devra bien sûr répondre aux enjeux d'accessibilité et de densité de population à desservir.

R-28

De mettre sur pied un projet pilote visant à tester l'utilisation de véhicules électriques par le SPVM via une entente sans achat de véhicules ;

Réponse à R-28

Le comité exécutif informe les membres de la commission que le Service du matériel roulant et des ateliers planifie actuellement, en partenariat, avec le SPVM, l'expérimentation d'un véhicule hybride « profil police » dans les opérations de prévention.

R-29

Prévoir les sommes nécessaires au PTI 2019-2020-2021 afin d'accélérer la construction des Écocentres ;

Réponse à R-29

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que les sommes requises pour la construction d'écocentres sont prises en considération dans la préparation du PTI 2019-2020-2021. Le Service de l'environnement planifie la construction de deux nouveaux écocentres durant cette période, pour une ouverture prévue en 2022.

Un de ces écocentres sera situé dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le second devrait être implanté dans le secteur ouest de l'île et nécessitera l'achat d'un terrain. Le comité exécutif souligne toutefois que pour le moment, aucun arrondissement ou ville liée de cette partie de l'île n'a donné de réponse favorable à une éventuelle implantation d'un écocentre sur son territoire. La localisation de ce futur équipement reste donc à déterminer.

R-30

Demander au gouvernement du Québec de modifier l'encadrement juridique entourant les procédures d'expropriation, afin que celles-ci compensent la juste valeur marchande de propriétés et non les revenus anticipés de projets futurs, pour les expropriations aux fins de conservation de milieux naturels ;

Réponse à R-30

Le comité exécutif informe les membres de la commission qu'en février dernier, lors de la rencontre du comité exécutif de l'UMQ, la Ville a demandé que soit relancé ce dossier afin d'obtenir des engagements du gouvernement à procéder à une réforme de la Loi sur l'expropriation. À la suite de cette demande et dans le cadre de la campagne électorale québécoise, l'UMQ entend revenir à la charge et rappeler notamment l'engagement pris par le gouvernement dans l'entente avec la Ville de Québec de mandater la Table sur les relations Québec-municipalités afin d'étudier la question de la réforme de l'indemnité d'expropriation.

Outre les démarches entreprises auprès de l'UMQ pour qu'elle assume un leadership fort pour réclamer une réforme de la Loi sur l'expropriation, la Ville proposera également que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre de la nouvelle Table de concertation gouvernement du Québec/Métropole.

R-31

Augmenter significativement les montants dédiés à l'acquisition des terrains aux fins de conservation des milieux naturels, lors des prochains PTI ;

Réponse à R-31

Le comité exécutif est en principe d'accord avec cette recommandation, dans la mesure où les marges de manœuvre budgétaires le permettent. Il demande au Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal de prendre cette recommandation en ligne de compte dans sa proposition de PTI 2019-2021.

R-32

Présenter un état de situation et une vision pour le développement du bâtiment du restaurant Hélène-de-Champlain lors de l'étude publique du prochain PTI.

Réponse à R-32

Le comité exécutif rappelle aux membres de la commission que la Société du Parc Jean-Drapeau a déjà développé un modèle d'affaires et une vision pour le développement du bâtiment du restaurant Hélène-de-Champlain. Avant de décider s'il donne suite ou non aux propositions de la SPJD, le comité exécutif souhaite attendre les résultats de la consultation publique que mène actuellement l'OCPM sur l'avenir du parc Jean-Drapeau, résultats attendus au cours de l'année 2018. Lorsque que les orientations en regard du restaurant Hélène-de-Champlain auront été déterminées, le comité exécutif n'a bien sûr aucune objection à ce qu'elles soient présentées lors de l'étude d'un prochain PTI.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur les finances et l'administration pour la qualité des rapports produits sur le PTI 2018-2020 et le budget 2018, et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.